

Hommage à feu le professeur Claude Masse Lors du Dîner annuel de l'Addum

Par Brigitte Lefebvre

Anne-Marie,
Pierre-Olivier,
Laurence,
Béatrice,
Distingués invités,
Mesdames,
Messieurs,

La famille Masse me fait l'honneur de rendre hommage à un grand ami, qui m'est toujours très cher et je m'adresse ce soir à vous en toute humilité. On m'a demandé de vous parler de Claude, le professeur, que j'ai côtoyé d'abord comme étudiante en droit et, par la suite, comme collègue pendant plusieurs années. Je profite de cette occasion pour mieux vous le faire connaître.

Pour accomplir cette tâche, je devrai faire des incursions dans ses autres activités professionnelles. Je m'excuse d'avance auprès des deux prochains orateurs. J'essayerai de ne pas trop piétiner vos plates-bandes. Mais que voulez vous, Claude Masse était un être complet; il avait une opinion sur tout. Ses actions étaient interreliées; il est difficile de le segmenter.

Parler de Claude Masse l'universitaire nous amène d'abord à qualifier l'homme. Claude était passionné, déterminé, précurseur, fonceur, revendicateur, empreint d'une profonde préoccupation sociale.

Ce n'est pas par hasard que les Mélanges que nous lui avons offerts en 2003 s'intitulaient «en quête de justice et d'équité». Ce sous-titre résumait parfaitement Claude, le citoyen de la cité. Cette quête l'amènera à être le cofondateur de la première clinique juridique communautaire du Québec à Pointe-St-Charles, en 1969, alors qu'il était étudiant en droit. Il devient membre du Comité de surveillance de l'administration de la justice de la Ligue des droits de l'homme du Québec, alors qu'il était frais émoulu de l'école du Barreau en 1972.

Claude était un juriste de haut niveau qui avait la facilité de raisonner la règle de droit dans un cadre théorique, de l'expliquer pour la rendre compréhensible et accessible, afin de l'appliquer à une situation pratique de façon à la concrétiser. L'analyse et la critique qu'il faisait de la situation juridique et les réponses qu'il y apportait, le rendait très populaire auprès des étudiants. Claude Masse aimait enseigner et était stimulé par les étudiants. Peut-être échaudé par ses études en France, il ne voulait pas juste faire la leçon. Pour Claude, il était important de s'assurer que le message passe et

que les étudiants apprennent. Claude aimait les étudiants. La porte de son bureau était toujours ouverte. Au cours de sa carrière, il s'est lié d'amitié avec plusieurs d'entre eux.

Claude avait une lecture du Droit qui débordait du cadre technique de la science juridique. Ces études de sociologie à la Sorbonne et par la suite à l'Université de Paris II en sociologie du droit avec le professeur Carbonnier marquaient indéniablement sa vision du droit.

La première vie universitaire de Claude Masse s'est déroulée à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

Diplômé avec mention de cette Faculté en 1971, il en devient attaché de recherche en 1974 et fait partie du groupe de recherche en jurimétrie dirigé par le professeur Ejan Mackay. Claude travaille alors sur le surendettement des petits consommateurs. À la même époque, il fait ses premiers pas en enseignement. Il dispense des séminaires pour le professeur Jean-Louis Baudouin à qui il a voué une profonde admiration et une grande amitié sa vie durant.

Claude Masse est un pionnier. En 1975, il fonde le Groupe de recherche en consommation qui devient la 2^e unité de recherche de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ce groupe, qui embauche 5-6 chercheurs, a produit d'importantes études en matière de crédit, d'étiquetage et d'emballage, de louage d'habitation. Comme je l'ai mentionné, Claude est précurseur. Pour mieux saisir la portée de ses actions, il est utile de rappeler qu'à cette époque, il y avait peu de recherche subventionnée dans les facultés de droit, surtout en droit privé. Il dirigera le Groupe jusqu'en 1981.

Claude Masse embrasse alors une autre cause. La fin de sa collaboration au Groupe de recherche en consommation coïncide avec le début de ses activités comme avocat-conseil à la Fédération des victimes de la M.I.U.F. cause à laquelle il se dévouera pendant dix ans.

Mais revenons quelques années en arrière. C'est en 1976 qu'il accède à la carrière professorale. Claude Masse enseigne la responsabilité civile et le droit de la consommation. Ce domaine du droit est alors assez méconnu en 1976 et est quasi occulté des enseignements classique de droit civil. Claude Masse est le premier professeur de carrière à aborder le droit de la consommation comme discipline et à assumer un cours entièrement dédié au droit de la consommation.

Quoique nouveau professeur, il ne se contente pas de voir à la préparation de ses cours. Consultant du Ministère des consommateurs, coopératives et Institutions financières du Québec, il est chargé de la rédaction des projets de lois présentés de 1976 à 1978 qui mèneront à l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du consommateur*. Ses activités connexes enrichiront ses enseignements tout au long de sa carrière et feront de lui un professeur très prisé.

Par ses enseignements et ses recherches en droit de la consommation Claude Masse, ce jeune professeur fonceur, dont certains ont par moment craint le dynamisme, a indéniablement étendu le champ d'application du droit civil dans le but de tendre vers une plus grande justice.

Pendant son passage à la Faculté de droit, Claude Masse enseignera de plus, le droit du travail.

Sur une note plus personnelle, mon souvenir de Claude durant sa première vie universitaire remonte à mon arrivée à la Faculté au début des années quatre-vingt. Avec ses cheveux ondulés et sa barbe rouquine parfois en broussaille, ce professeur me faisait penser à un lion. Il partageait d'ailleurs, avec ce grand félin, plus d'un trait de caractère. Il projetait un éclairage différent du Droit et mettait en avant plan le rôle social du juriste. Comme me le disait si justement un collègue, «Il ébranlait les portes de la cathédrale». Le moins que je puisse dire, c'est que Claude Masse m'impressionnait tant par sa personnalité que par ses actions.

La deuxième vie universitaire de Claude Masse se passe à l'UQAM où il est embauché en 1986. À l'époque, la migration se faisait dans ce sens, de la montagne vers le bas de la ville, ce qui n'est plus nécessairement le cas maintenant. Idéologiquement, Claude partage plusieurs valeurs de gauche véhiculées à l'UQAM. Idées progressistes, modèles pédagogiques plus participatifs et démocratiques attirent Claude Masse. La belle illusion de la négociation des ententes d'évaluation!

Pendant plus d'une quinzaine d'années, Claude y enseignera le droit de la responsabilité civile, le droit de la consommation et le droit des obligations.

J'ai véritablement connu Claude lorsque je suis devenue sa collègue à l'UQAM en 1989. Nouvelle recrue dans ce grand club qu'est la confrérie universitaire, il m'a accueillie chaleureusement, sans réserve. Comme un grand frère, il a entrepris de faire en partie mon éducation et ainsi de faciliter mon intégration. Claude était mon mentor. Il était toujours prêt à discuter d'un problème juridique ou d'une autre problématique, à relire un texte, à conseiller sur une approche pédagogique. Je ne pourrai jamais oublier l'aide précieuse qu'il m'a offerte lors de la fastidieuse aventure qu'est la rédaction d'une thèse de doctorat. Au début, il m'a relu et m'a fait de judicieux commentaires lui, qui pourtant n'était pas mon directeur de thèse. Pour ses amis, Claude n'était jamais avare de son temps.

Très impliqué dans la réforme du code civil, Claude partage ses connaissances avec ses collègues de droit privé au département des sciences juridiques et nous fait profiter de son expertise. Avant même que les corporations professionnelles débutent leur programme de formation, nous avons pu bénéficier en primeur des enseignements de Claude Masse et apprivoiser plus aisément ce nouveau code civil. Pour diffuser ses connaissances, il publiera de nombreux articles sur le nouveau Code civil dont le chapitre sur «La responsabilité civile»¹ dans les bibles blanches publiées par le Barreau du Québec et la Chambres des notaires du Québec que tous les avocats et notaires ont si souvent consulté suite à l'entrée en vigueur du Code civil du Québec.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que Claude Masse a toujours une cause à cœur et qu'il ne peut se contenter de travailler sans faire de vague. Les succès de l'UQAM à l'École du Barreau le

¹ Claude MASSE, «La responsabilité civile», dans BARREAU DU QUÉBEC et CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, *La réforme du code civil.t.2 Obligations, contrats nommés*, Ste-Foy, P.U.L., 1993, 235-357.

consterne. Il repart en croisade et devient un des principaux acteurs de la réforme du baccalauréat du département des sciences juridiques.

En 1999, Claude met le point final à son ouvrage «Loi sur la protection du consommateur : analyse et commentaires»². Ce texte de plus de 1500 pages est l'aboutissement de plusieurs années de recherche.

Dans ces derniers mois actifs à l'UQAM, Claude participe à la création du programme de maîtrise en droit privé. Il est très interpellé comme juriste par les limites du droit de la responsabilité civile lors de dommages collectifs, que ce soit l'incendie de pneus de St-Amable, la crise du verglas ou le déluge au Saguenay. Il propose donc de monter un cours portant sur le «Droit des catastrophes». Dans le curriculum universitaire, il était encore précurseur. Son état de santé ne lui permettra malheureusement pas de livrer ses enseignements.

Lorsqu'il est tombé malade, Claude a alors incarné pour plusieurs d'entre nous l'injustice. Une injustice à laquelle le droit n'offrait pas de remède. Par son courage et sa détermination, il a encore une fois tenté de repousser au maximum les limites.

Claude aimait enseigner et il y mettait, vous pouvez vous en douter, une énergie sans borne. Rapidement, au début de sa maladie, ses faiblesses respiratoires l'ont contraint à cesser d'enseigner. La vocation et l'intérêt y étaient pourtant toujours. Malgré ses difficultés motrices, Claude a alors continué d'offrir son aide pour encadrer des étudiants. En me remplaçant, il m'a alors permis d'accepter une invitation à l'étranger.

La dernière fois que j'ai parlé à Claude, c'était une dizaine de jours avant sa mort. Là-bas, de son île, il me décrivait la beauté du fleuve, du soleil couchant et de ses petits amis les canards. Malgré sa condition et ses horribles souffrances, il semblait heureux et serein. Cette fois là, pour la dernière fois, il m'enseignait non pas le droit, mais l'importance et la beauté de la vie.

Je vous remercie.

Brigitte Lefebvre
Professeure titulaire
Faculté de droit
Université de Montréal

² Claude MASSE, *Loi sur la protection du consommateur : Analyse et commentaires*, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 1999, 1545 p.